

*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 juillet 2020 à 18h30*

*Présents : Messieurs BOUVET – BARIL - PIEDELEU – GOSSET – SURRE – GUERSENT – GILLES.  
Mesdames LAURENS – BAUDART – DUVAL – DAVID – PREY – ROIGNANT - COUSIN.*

*Absent non excusée : Mme GROLLIER*

*Procuration : MR MENG à Mr BOUVET*

*Mode du vote : ordinaire*

*Secrétaire de Séance : MME COUSIN MARTINE*

*La séance a débuté à 18h30 sous la Présidence de Mr Bouvet , 1er Adjoint:*

*Mr Surre Frédéric a quitté la séance à 19h00*

*LE QUORUM CONSTATE,*

*Le PV de la séance du 03 JUIN 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents*

<i>I – Elections sénatoriales : désignation des 3 délégués et 3 suppléants</i>
--

Suite à la circulaire du 30 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur, les communes de moins de 1000 habitants doivent élire trois délégués et trois suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2020.

Constitution du Bureau de vote : Mr Gosset – Mme David – Mr Gilles – Mr Piedeleu.

Tous les conseillers ont voté à bulletin secret, pour l'élection des titulaires dans un premier temps, et dans un deuxième temps pour les suppléants.

Dépouillement du vote des titulaires, sont élus :

- Mr Meng Jacques
- Mr Bouvet Clément
- Mr Gosset Yannick

Dépouillement du vote des suppléants, sont élus :

- Mme Cousin Martine
- Mr Surre Frédéric
- Mme Duval Brigitte

<i>II CCID et CIID vote titulaires et suppléant</i>
---

Suite à l'installation du nouveau conseil et de la demande de la direction générale des finances publiques (DGFIP),,

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée comme suit :

- du maire ou d'un adjoint président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour les communes de moins de 1000 habitants

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation doit se faire dans les deux mois de l'installation du nouveau conseil c'est pour cela qu'il convient de délibérer sur ce point aujourd'hui.

Mr le Maire, représenté aujourd'hui par Mr Bouvet, propose de nommer en tant que titulaires de la CCID :

- |                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| - Mr Duquesne Francis     | - Mme Cousin Martine       |
| - Mme Baril Eva           | - Mr Lemarchand Christophe |
| - Mme Piedeleu Evelyne    | - Mr Bellanger Dominique   |
| - Mme De Araujo Christine | - Mme Bouvet Chantal       |
| - Mr Didier Gilles        | - Mme Lebreton Sandrine    |
| - Mr Tychyj Jacques       | - Mr Guersent Ludovic      |

Puis, en tant que suppléants :

- Mme Toussaint Sylviane
- Mr Yannick Gosset
- Mr Joël Nouvel
- Mr Jean-Luc Bernières
- Mme Roignant Martine
- Mme Prey Christine

- Mr Thomas Jean-Jacques
- Mr Lhuissier Roger
- Mr Bouvet Etienne
- Mr Surre Frédéric
- Mme Baudart-Laurens Séverine
- Mr Trézères Jacques

La proposition est transmise à la DGFIP avec le tableau ci-joint.

### *III Autorisation de recrutement pour accroissement temporaire d'activité*

Mr Bouvet rappelle au conseil municipal que l'article 3, 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Mr Bouvet expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des surplus d'activités sur les postes de : Adjoint Administratif, Adjoint technique et Adjoint D'Animation lorsque ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif, adjoint technique et adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire peut aller jusqu'au 35h (35/35<sup>e</sup>) et de l'autoriser à recruter pour les besoins du service sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire dans un des services administratifs, techniques ou d'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise :**

- Mr le Maire a créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique ou encore un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation suite à un accroissement temporaire d'activité
- Mr le Maire pourra recruter en fonction des besoins du service, un agent administratif, technique ou d'animation dont la durée hebdomadaire sera établie en fonction des missions à réaliser.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon de chaque grade.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget

### *IV – Cession parcelle Mr Founaire / Côte Albert Lambert*

Mr Founaire, propriétaire et habitant de la commune, propose de céder une parcelle cadastrée AC 103 de la Cote Albert Lambert à la mairie, à l'Euro symbolique, parcelle déjà entretenue par la Mairie actuellement.

Le dossier est traité par Maître Prieur, notaire à Pont de l'Arche. Les frais de notaire à la charge de la commune s'élèveraient à 150 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :**

- la cession de la parcelle AC 103 à la Mairie pour l'euro symbolique
- autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc

### *V – Demande subvention à la Métropole pour les panneaux touristiques*

Le projet de 33 panneaux touristiques amène la commune à une dépense importante et par conséquent, la commune désire solliciter l'obtention d'une subvention auprès de la Métropole. Le dossier s'élève à un coût total de 11 139.86 € HT (soit 13 367.83 € TTC).

Le dossier a déjà été déposé auprès du département. La somme de 4335.94 € a été sollicitée soit 40% de la somme totale.

La commune souhaite donc solliciter auprès du FSIC de la Métropole une aide de 40% également soit 4335,94€.

Les 20% restants seront à charge de la commune soit 2227.93 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :**

- la présentation du dossier Panneaux Touristiques auprès de la Métropole Rouen Normandie pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 4 335.94 €.

#### *VI– Demande subvention Département pour les Noues de la Salle Polyvalente*

Les noues de la salle polyvalente Saint-Exupéry nécessite une intervention pour lutter contre l'érosion.

Des fuites ont été constatées, il devient urgent d'intervenir pour l'hiver prochain afin de préserver le bâtiment.

Les noues seront faites en zinc patiné noir pour un intégration parfaite dans le paysage et la durabilité de la réfection.

Le montant prévisionnel de l'intervention s'élève à 21 994 . 16 € HT.

La Métropole Rouen Normandie a déjà donné son accord et son aide à hauteur de 4398.83 €.

La commune souhaite solliciter le département à hauteur de 30% soit

6 598.24€.

Restera à charge de la commune 10 997.09 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :**

- la présentation du dossier réfection des Noues de la salle polyvalente au département pour un montant de 6 598.24€

#### *VII – Demande subvention à la Métropole et au Département pour l'acquisition d'une balayeuse*

Pour gagner en temps et en efficacité sur le plan du balayage de la commune, les élus se penchent sur la question de l'acquisition d'une balayeuse afin d'alléger les horaires des employés communaux sur cette tâche puisqu'ils ne seront plus que deux à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Une démonstration a eu lieu le jeudi 9 juillet sur la commune en présence des agents et des élus.

Le 1er adjoint demande l'autorisation de présenter le dossier aux différents financeurs à savoir le département, la Métropole Rouen Normandie

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :**

- la présentation du dossier balayeuse au département et à la Métropole Rouen Normandie

#### *- VII – Questions diverses*

Mr Bouvet a présenté l'effectif des élèves pour le rentrée scolaire 2020/2021 :

Celui-ci est de 73 élèves dont 24 maternelles – 18 élèves en CP et CE1 – 31 élèves en CE2 – CM1 -CM2.

*La séance est levée à 19H30*